

**Contribution sur le développement
de l'agriculture durable
Compte rendu de mission
Réunion du Conseil régional
Séance du 29 juin 2006**

Par une lettre du 28 juillet 2005 le Président du Conseil Régional a confié une mission « d'expertise, d'analyse et de propositions » visant à « établir des éléments concrets d'une intervention régionale permettant d'accompagner la structuration d'un réseau d'agriculture durable ».

La communication qui vous est soumise a donc pour objet de vous présenter l'état d'avancement de ce travail au moment où la Région cherche à redéfinir sa politique agricole.

I – Le Contexte

Après la seconde guerre mondiale l'agriculture des pays développés a été orientée dans une voie intensive, spécialisée, orientée presque exclusivement vers des objectifs quantitatifs de production : c'est la voie de l'agriculture productiviste qui a permis d'obtenir des progressions considérables en terme de rendement et de productivité. Ce faisant, l'agriculture française a répondu aux attentes de la société de cette époque.

L'atteinte rapide des objectifs fixés dans les années 60 a cependant entraîné de nombreux effets secondaires négatifs à caractère social, environnemental, sanitaire, agronomique et même économique qui ont entraîné une remise en cause importante de ce modèle. Ce mouvement s'est encore accru avec l'apparition des crises énergétiques ou sanitaires de ces vingt dernières années.

La notion « d'agriculture durable » est le produit de la rencontre entre deux dynamiques de la société contemporaine. La recherche d'alternatives concrètes au modèle dominant a en effet été portée, dès les années 1960-70, par un mouvement « d'en bas » paysan mais aussi tiers-mondiste, écologiste et de consommateurs. Depuis 1992, cette dynamique s'est trouvée confortée sur le plan institutionnel par le Sommet de la Terre de Rio et la consécration de l'objectif du développement durable.

La prise en compte de l'environnement et de nouvelles demandes sociales dans les politiques agricoles européennes date du début des années 1990 avec l'apparition des mesures agri-environnementales (MAE). En France, c'est la loi d'orientation agricole de 1999 qui permet une reconnaissance et donne un cadre à la multifonctionnalité de l'agriculture.

Aujourd'hui, l'enjeu pour l'agriculture est de s'intégrer dans la démarche de Développement Durable défini à Rio. Trois dimensions principales peuvent fixer le cap à atteindre :

- L'efficacité économique : systèmes de production économes et autonomes, revenus décents

- L'équité sociale : partage des richesses, des droits à produire et du pouvoir de décision
- La protection de l'environnement : préserver la fertilité des sols, la biodiversité, les paysages la qualité de l'air et de l'eau

Il n'existe pas de standard d'exploitation durable mais bien plus des pistes et des outils permettant à chaque exploitation de tendre vers la durabilité. Cela n'autorise pas cependant à tout qualifier de « durable » comme cela arrive trop souvent : l'agriculture durable est la déclinaison au secteur agricole et rural des 27 principes du Développement Durable, ratifiés par 174 pays à RIO et qui de ce fait constituent LA référence en matière de durabilité. Une proposition résultant d'une prise en compte trop partielle de ces principes ne peut pas être réellement considérée « durable » au sens de la déclaration de Rio.

L'agriculture durable est donc un projet invitant à refonder les politiques agricoles sur des bases nouvelles à l'échelle européenne et nationale.

C'est aussi une réalité qui se développe sur le terrain à partir des formes d'agriculture biologique, paysanne, économe, fermière... Des agriculteurs isolés ou des militants d'associations de développement expérimentent un peu partout des combinaisons techniques cherchant à concilier viabilité économique et gestion écologiquement saine et socialement équitable du milieu. L'agriculture durable, représente donc un laboratoire d'initiatives susceptibles de favoriser l'évolution de l'ensemble de l'agriculture. C'est pourquoi il est important que la Région Centre y apporte un soutien.

II - Accompagner la structuration d'un réseau d'agriculture durable.

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et Social, le Conseil Régional a organisé un Forum à Châteauroux le 3 juin 2005. Ce fut l'occasion pour plusieurs organisations présentes d'échanger sur leurs projets respectifs et de trouver des synergies possibles entre elles pour développer les agricultures durables en région Centre.

Le réseau INPACT - Région Centre¹ créé en août 2005 est issu de cette rencontre. Il est ouvert aux associations, structures et institutions qui souhaitent agir localement sur des problématiques agricoles, citoyennes et territoriales en faveur de l'agriculture durable.

Les associations de ce réseau ont élaboré une série de propositions. Les rencontres qui ont eu lieu depuis avec le Président de la Région et les élus concernés ont conduit à en retenir un certain nombre dans la communication du Président soumis à la même session et d'autre part à envisager de confier aux associations d'INPACT-Centre deux missions : l'une sur la prise en compte de la multifonctionnalité dans l'agriculture régionale et l'autre sur l'exploration de nouvelles voies en ce qui concerne l'installation-transmission des exploitations.

A- Appuyer le développement d'une agriculture multifonctionnelle en région Centre

L'activité paysanne est, elle a toujours été, « multifonctionnelle » : elle a bien sûr pour but la production des denrées alimentaires mais elle a aussi en charge l'organisation spatiale de nos sociétés, les paysages qui nous entourent et leur entretien, le maillage du milieu rural . Si ces tâches traditionnelles ont évolué, elles sont aujourd'hui d'autant plus indispensables que les activités économiques en monde rural sont en forte régression et

¹ INPACT-Centre est composé de l'AFOCG 45, d'Alter'énergie, de l'ARDEAR, de BIOCIEL, des CIVAM, d'INTERBIO Centre et du MRJC.

que pour une occupation harmonieuse du territoire, il importe que l'agriculture apporte d'autres fonctions et de nouvelles compétences dans son environnement.

Cette multifonctionnalité ne se conçoit pas comme la seule juxtaposition de différentes activités marchandes et non marchandes qu'il faudrait prendre en compte séparément mais au contraire comme une approche globale. Elle englobe des thématiques de diversification des activités, de transformation et commercialisation ainsi que le développement rural des territoires.

Le projet présenté par INPACT se propose de démontrer que des systèmes autonomes et économes peuvent être aussi économiquement viables, moins consommateurs d'aides publiques et plus en phase avec les besoins de la société. Il comprend deux volets

1. Travailler à la diversification des productions et des débouchés sur les fermes :

- production d'huile pure végétale,
- développement de nouvelles activités de production de biens et de services
- développement des circuits courts par l'étude des différentes initiatives existantes et par la promotion des AMAP (Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

2. Développer la prise en compte des produits non marchands de l'agriculture

- auprès des agriculteurs : mise en place de diagnostics de durabilité des fermes permettant une approche globale de l'exploitation
- auprès du grand public par une présentation de l'agriculture paysanne notamment

B- Installation-transmission : des actions pour le développement des agricultures durables en région Centre

Depuis de nombreuses années, les installations se raréfient. Selon les départements, le taux de renouvellement est de l'ordre de 1 installation pour 3 à 4 départs alors que des candidats, au parcours parfois atypique, ne trouvent pas l'exploitation qui leur conviendrait pour faire aboutir leur projet. Cela a conduit les associations d'Inpact-Centre à faire un ensemble de propositions issues de leurs pratiques respectives.

1. La sensibilisation des cédants sans successeurs familiaux

Les cédants sans successeurs familiaux sont souvent persuadés que leur outil de travail ne présente pas d'intérêt pour un candidat à l'installation. L'avenir de filières locales (lait de vaches, lait de chèvre) risque d'être menacé par le faible taux de renouvellement des cédants. Les exploitations libérées partent à l'agrandissement et passent en production céréalière (avec faible valeur ajoutée localement).

Les associations d'INPACT proposent donc de réaliser les actions suivantes :

- Travail de proximité auprès des cédants pour les inciter à transmettre leur outil de travail ; Présence accrue auprès des filières locales intéressées par la pérennisation d'ateliers de production
- Campagnes visant à mettre en valeur les points forts de l'agriculture locale en vue de créer une dynamique favorable à la transmission ; Mise en place et animation de comités d'accueil locaux ; Repérage des futurs retraités sans successeurs pouvant rentrer dans le dispositif.
- Rencontres sur le terrain et mise en place de formations

2. L'appui à l'installation des candidats "hors normes" .

Le projet Nouvelles Installations Non Aidées (NINA) a pour objectif la mise en place des dispositifs de soutien aux installations ne pouvant bénéficier de la DJA. En effet, dans certaines régions naturelles, 40% des installations se font aujourd'hui sans aides publiques. Sur le modèle de l'action mise en place dans le Cher à l'initiative de la Confédération Paysanne, les associations du pôle INPACT se proposent d'étendre cette expérience dans d'autres départements de la Région.

Sur le terrain, l'action d'aide aux installations non-aidées se décline en 5 phases, selon la chronologie suivante :

- Repérage des installations potentielles pouvant rentrer dans le dispositif.
- Rencontres sur le terrain, mise en place d'un réseau de tuteurs.
- Appui à la formation de base (comptabilité gestion, connaissance des organismes agricole)
- Appui technique
- Suivi des bénéficiaires, évaluation du dispositif.

Il est proposé d'étudier le principe d'une aide directe de la région aux porteurs de projets non-aidés : possibilité par exemple d'une dotation de 3000€ maximum sur 3 ans qui pourrait être décisive notamment dans des projets d'installation progressive.

3. Concourir au développement de productions locales en circuits courts

En circuits courts, il y a de nombreux créneaux de production dont les débouchés et la rentabilité sont assurés. Si la demande existe, l'offre accuse un déficit certain. Les producteurs en circuits courts sont peu organisés et peu reconnus. Les critères d'installations tendent à ignorer ce profil de public.

Il s'agit donc de faciliter l'installation de candidats au parcours parfois atypique et de permettre à des agriculteurs de pérenniser leur activité par la mise en place de productions à bonne valeur ajoutée :

- par un appui spécifique
- par un accueil et accompagnement de porteurs de projets au parcours parfois atypique mais souvent novateur
- par une assistance aux producteurs pour trouver un bon équilibre dans l'organisation de leur activité professionnelle : répartition du temps entre production, transformation et commercialisation.

4. l'expérimentation : projet Espace Coopératif d'Apprentissage et de Développement de l'Initiative Agricole (ECADIA)

Le MRJC, membre d'INPACT, souhaite créer un « espace » où des jeunes (particulièrement des jeunes non issus d'une famille agricole) pourraient acquérir une expérience professionnelle agricole tout en expérimentant de nouvelles activités et fonctions agricoles (gestion de l'espace, préservation de ressources naturelles, valorisation du territoire, productions non alimentaires...) en cohérence avec les besoins du territoire et en coopération avec les acteurs du développement agricole et les autres acteurs socio-économiques du territoire.

Suite aux rencontres avec différents partenaires (ADASEA, Confédération Paysanne, Jeunes Agriculteurs, ADAR du pays de la Châtre, Civam), le MRJC tentera une expérience avec le soutien du Conseil régional dans le cadre du Contrat du Pays Berry Saint-Amandois. Le projet serait d'étendre ensuite cette expérimentation à d'autres territoires de la région.

III - Renforcer l'agriculture biologique sur le territoire régional

L'agriculture biologique est la variante la plus emblématique de l'agriculture durable : c'est une agriculture à haute valeur environnementale, assurant la garantie de produits sains et fortement créatrice d'emplois.

L'absence d'une véritable politique nationale de soutien à la bio (aides au maintien et non seulement aides à la reconversion) alors même que de telles politiques sont mises en œuvre dans de nombreux Etats membres de l'UE partenaires commerciaux de la France, conduit à une situation hautement paradoxale : les importations de produits bio ne cessent de se développer tandis que les agriculteurs bio français sont de plus en plus en difficulté pour vendre leurs produits.

Le Conseil Régional apporte déjà son aide à la structuration de la « filière » bio en soutenant en particulier BIOCIEL, la Fédération des Groupements d'Agriculture Biologique (créée en 1992) puis Inter Bio Centre (créé en 1998).

Il est apparu nécessaire de franchir une nouvelle étape dans la politique régionale. L'étude conduite en 2005 a permis de définir un nouveau plan d'actions. Ce plan doit trouver sa réalisation d'une part à travers la politique régionale de filières et d'autre part par un renforcement de la dynamique transversale et territoriale conduite jusqu'ici.

La région doit également apporter dès 2006 un soutien conséquent à la certification des producteurs et aux différentes étapes de la transformation et de la distribution. Pour la Région Centre, c'est une forme de reconnaissance des bénéfices environnementaux du mode de production biologique. La région a d'ailleurs confié à la fin 2005 une mission à Interbio-Centre pour évaluer ses impacts quant à la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

IV - Favoriser la préservation de la biodiversité et des ressources en eau

L'agriculture conditionne l'avenir d'une grande partie de l'espace. Depuis plusieurs décennies, les pratiques culturelles dominantes ont eu, pour de nombreux milieux, des incidences graves : diminution de la biodiversité, banalisation des paysages, dégradation de la qualité de l'eau, érosion des sols... Aujourd'hui, la reconquête de la biodiversité et de la qualité de l'eau apparaît comme une priorité dans les orientations politiques nationales et européennes.

Le Conseil Régional doit donc chercher, avec l'aide en particulier des associations de protection de la nature, à apporter aux exploitants agricoles des réponses pratiques. La prise en compte de ces éléments par les agriculteurs passe notamment par une sensibilisation. La mise en place d'autodiagnostic accompagnés ou de diagnostics - réalisés par des associations naturalistes qui ont fait leur preuve depuis longtemps- peut constituer un élément déclencheur. Au-delà, la mise en place de mesures agri-environnementales (bandes enherbées, zones tampons,...) peut constituer une réponse intéressante. Il s'agit à ce titre également de rémunérer les agriculteurs pour les actions bénéfiques pour l'environnement, alors même que ces actions ne sont pas prises en compte dans les prix des produits.

Le Conseil Régional a déjà inscrit des possibilités de financements de diagnostics biodiversité dans les conventions vertes signées avec plusieurs associations de protection de la nature.

Mais ces diagnostics ne peuvent prendre tout leur sens que si ils débouchent sur des actions d'une certaine ampleur dans les exploitations agricoles. Dans un contexte où, après la disparition des CTE, les CAD eux-même semblent en voie d'extinction, c'est en particulier vers la Région que se tournent les acteurs.

Si le Conseil Régional ne peut faire face à lui seul à l'ensemble des désengagements financiers de l'Etat, il est cependant proposé de chercher avec l'ensemble des APNE (Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement) les meilleurs moyens de prendre en compte la bio-diversité et la protection de l'eau dans la politique régionale de filières, d'examiner de façon très ouverte les possibilités d'accompagner la mise en œuvre du dispositif proposé par NATURE CENTRE, et de contribuer à une mise en œuvre la plus exhaustive possible de Natura 2000.

Développer une labélisation régionale «biodiversité »

Les pratiques respectueuses de l'environnement sont des atouts pour l'activité agricole de l'exploitant : lutte contre l'érosion des sols, préservation de la fertilité, gestion des ressources en eau, garantie de l'équilibre biologique du système agraire (régulation par les auxiliaires), valorisation du patrimoine paysager ... Ces aspects ont été mis en

évidence lors de la Rencontre, organisée par Nature-Centre et Eure et Loir Nature, le 2 décembre dernier, au lycée agricole de Chartres.

Par la suite, les APNE affiliées à NATURE CENTRE ont élaboré un projet régional qu'elles proposent à l'Etat, à l'Agence de l'Eau, à la Chambre Régionale de l'Agriculture et à la Région : dans le cadre de la réflexion en cours sur la mise en œuvre du 2^o pilier de la PAC, il est proposé de labelliser plusieurs centaines d'exploitations «biodiversité» entre 2006 et 2010 en Région Centre.² Selon Nature Centre, il pourrait être imaginé pour cela un dispositif sur 5 ans combinant des diagnostics biodiversité et des mesures agro-environnementales.

Pour une mise en œuvre exhaustive de Natura 2000

Natura 2000 constitue une politique essentielle et indispensable au respect de l'engagement européen d'enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2010.

Natura 2000 répond à la fois à des enjeux de préservation et d'amélioration de l'environnement, et à des enjeux de qualité de vie, de conservation et de mise en valeur du patrimoine rural. Natura 2000 peut être aussi le support de projets de territoire mis en œuvre dans le cadre du dispositif LEADER.

Pour France Nature Environnement, il est crucial de trouver des moyens pour financer la mise en œuvre de Natura 2000 à la hauteur des objectifs de conservation et des besoins suscités par les acteurs territoriaux :

- *des mesures agro-environnementales adaptées, indispensables à la conservation des sites en zones agricoles.*
- *des mesures de gestion spécifiques pour les zones forestières et les zones n'ayant pas de vocation productive agricole ou forestière, de nombreux sites Natura 2000 étant situés hors zones agricoles.*
- *l'élaboration des documents d'objectifs, puis le suivi, l'animation, la sensibilisation, l'éducation.*

Dans ce domaine là, encore, la Région ne peut prendre la place de l'Etat. Elle devra tout de même rechercher dans un esprit d'ouverture toutes les possibilités qui s'offrent à elle d'accompagner la réussite de cette politique écologique dans la Région Centre.

Soutenir aussi la préservation de la biodiversité domestique et des semences paysannes

Face à la standardisation des productions, de nombreuses associations se battent pour la mise en valeur du patrimoine génétique, des espèces ou variétés de plante anciennement cultivées et de races d'animaux domestiques attachées à notre région. Loin de se complaire dans la nostalgie, ces associations (en particulier l'URGB³) cherchent à s'inscrire dans une perspective de développement local.

La biodiversité peut être un atout pour répondre aux attentes des consommateurs en terme de diversité, originalité, authenticité, typicité, ... et une réponse aussi dans le futur aux maladies et aux prédateurs que la standardisation excessive induit.

Une telle démarche de conservation voire même de réintroduction (cas du cépage Genouillet dans le Berry par exemple) doit donc être soutenue avant même de parvenir au stade de la production. C'est ce qui est fait notamment dans le cadre de CAP'Asso, par le Conseil Régional et le Conseil Général du Cher, pour l'embauche d'un ingénieur agronome par l'URGB.

Face aux bouleversements climatiques et économiques actuels, sauver ce qu'il reste de la biodiversité cultivée et la réintroduire dans les champs est aussi une œuvre de salut

² Ces propositions devront être adaptées au fur et à mesure que seront mieux connus les dispositifs mis en œuvre par l'Etat.

³ L'Union pour la préservation et la valorisation des Ressources Génétiques du Berry concentre son action sur le Cher et l'Indre

public, indispensable pour assurer l'autonomie alimentaire et le droit à une alimentation saine des peuples d'Europe. Le Conseil Régional cherchera donc à accompagner les efforts réalisés par des paysans pour la préservation des semences fermières et paysannes notamment par le biais des rapports qu'il entretient avec les instituts de recherche et les stations d'expérimentations régionales, mais aussi en soutenant les démarches collectives des paysans souhaitant travailler sur ces questions.

V - Réduire la consommation d'énergie fossile

Si la réduction des coûts écologiques et la résorption des atteintes au milieu biophysique sont prioritaires dans la démarche d'agriculture durable, il paraît également essentiel de valoriser les énergies renouvelables auxiliaires et de réduire la consommation d'énergie fossile afin de limiter la dépendance énergétique des exploitations et de contribuer également à la lutte contre l'effet de serre.

La confirmation de l'ampleur des dérèglements climatiques et l'envolée des prix de l'énergie provoqués par le déséquilibre croissant entre l'offre et la demande d'hydrocarbures au plan mondial conduisent les agriculteurs à prendre de nombreuses initiatives.

L'installation de production d'eau chaude solaire est soutenue par le Conseil Régional chez les agriculteurs comme pour le reste de la population tant en ce qui concerne les chauffe-eau solaires que les systèmes combinés (chauffage-eau chaude). Il en va de même pour ce qui concerne les installations de production d'électricité photovoltaïque.

Mais ce qui est spécifique à l'agriculture c'est la possibilité d'intégrer la production d'énergies alternatives dans un système technico-économique global plus autonome et donc durable. C'est le cas par exemple avec le bois-énergie utilisant les sous-produits de l'entretien des haies ou des sous-bois, ou encore du bio-gaz produit par la méthanisation des déchets végétaux et animaux.

L'Huile Végétale Pure est également particulièrement intéressante : ce carburant d'origine végétal combine les meilleurs rendements (tant du point de vue purement énergétique que du point de vue des émissions de gaz à effets de serre) avec la production d'un sous-produit de qualité (les tourteaux) appelé à jouer un rôle grandissant dans l'alimentation animale.

Au surplus, le bois-énergie comme l'HVP peuvent aussi faire l'objet de circuits courts qui confortent le lien social local, comme le montre l'exemple d'Alter'énergie en Indre-et-Loire. Ce type de circuit cogéré (comme le sont aussi les AMAP, voir *supra*) semblent être une voie d'avenir pour inventer de nouvelles relations producteurs consommateurs.

Le Conseil régional a confié en 2005 à l'association Alter'énergie une première mission exploratoire afin de pouvoir présenter un état des lieux régional et faire des propositions de développement. Au vu des résultats de l'étude, la région animera un travail de développement de l'HVP sur l'ensemble du territoire régional en y associant le réseau INPACT et les autres acteurs susceptibles de participer à cette dynamique.

VI - Une région libre d'OGM

Le développement des OGM constitue un danger pour l'agriculture durable : risques de dissémination et atteinte à la biodiversité, risques sanitaires et de perte de confiance des consommateurs, dépendance économique accrue pour les agriculteurs.

La Région Centre s'est prononcée nettement en décembre 2004 contre le recours aux cultures d'OGM sur son territoire. Pour cela un soutien juridique a été apporté aux maires qui prennent des arrêtés interdisant de telles cultures. La délibération de décembre 2004 demandait également qu'un travail régional soit engagé sur deux autres axes : celui de l'alimentation animale et celui de la restauration scolaire.

A- Formuler des propositions concrètes pour soutenir le développement de filières non-OGM pour l'alimentation du bétail

La question de l'alimentation animale est aujourd'hui devenue stratégique si l'on veut réellement éviter une dissémination des OGM dans notre environnement. Pour avancer, il est proposé

- de faire le recensement des possibilités et des difficultés que rencontrent les éleveurs souhaitant donner une alimentation non-OGM à leur bétail. Cette étude sera une des composantes des différents contrats de filières d'élevage qui vont être mis en œuvre. La région devra en particulier demander que soit retenu le principe d'une alimentation non-OGM lors de l'adoption ou de la révision des cahiers des charges des signes de qualité dans les filières animales
- d'explorer les possibilités ouvertes pour les éleveurs régionaux par la démarche entreprise par le réseau des régions Européennes libres d'OGM pour établir un partenariat avec l'Etat de Parana au Brésil producteur de soja non-OGM. ⁴
- de faire le point sur les démarches déjà entreprises depuis plusieurs années en région Centre pour développer des alternatives locales au soja importé

B- Développer dans les lycées une alimentation non-OGM, de qualité, issue au maximum possible des agricultures durables de proximité.

Cette formulation précise l'objectif inscrit dans la délibération de décembre 2004.

Elle répond aussi globalement à une demande sociale exprimée avec de plus en plus de force. L'association Agir Pour l'Environnement a lancé une campagne en 2001 qui a été largement soutenue notamment par les associations familiales.

Les nutritionnistes tirent la sonnette d'alarme à propos de la restauration scolaire : si dès le plus jeune âge, on absorbe des produits recomposés et pleins d'additifs, quelles seront les répercussions au niveau de la santé publique dans une vingtaine d'années ?

De nombreuses expériences de restauration bio se mettent en place avec succès. On y constate un moindre gaspillage, un plus grand respect de la nourriture qui compensent l'éventuel surcoût modeste. Des contraintes existent cependant au niveau des approvisionnements, de la disponibilité en produits transformés, des procédures d'appels d'offre des marchés publics. Les collectivités locales doivent donc accompagner une demande en constante augmentation.

Le transfert de compétences en matière de restauration dans les lycées intervenu au 1^{er} janvier 2006 en faveur des régions devrait en faciliter la réalisation.

Cependant il convient de fixer à partir de cet objectif global ambitieux, des objectifs plus opérationnels en distinguant deux questions qui sont pourtant liées :

- Refuser les aliments OGM dans les lycées⁵ : il peut s'agir là d'une prise de position à caractère général et d'application quasi immédiate. Ce type de décision, conduisant à l'inscription de clauses non-OGM dans les appels d'offres a déjà été prise depuis plusieurs années par des communes, comme celle de Châteauroux par exemple, et sa mise en œuvre n'a posé ni problèmes juridiques, ni difficultés avec les fournisseurs, ni suscité des coûts supplémentaires. Il est proposé que cette décision soit donc prise par la Région Centre très rapidement.
- L'organisation de circuits courts permettant d'offrir dans les lycées une alimentation de qualité issue autant que possible des agricultures durables de proximité et en

⁴ Cette piste ne peut-être qu'une solution transitoire pour limiter la pénétration du soja OGM importé mais du fait du caractère peu *soutenable* du mode production basé sur les importations de soja on privilégiera plutôt les alternatives locales au soja.

⁵ Dans la limite bien sûr des réglementations en vigueur quant à l'information disponible.

particulier de l'agriculture bio nécessite par contre un véritable travail de développement local, adapté à la réalité des productions existantes - ou de celles qu'il est envisageable de développer sur les territoires - ce qui sera nécessairement plus long à mettre en œuvre.

Interbio Centre est engagé depuis plusieurs années dans ce travail de développement. Il paraît là encore possible de passer à une nouvelle étape : après la phase de sensibilisation permise par l'organisation des « semaines bio » dans la restauration scolaire, le temps est venu de pérenniser des contrats de fourniture régulière entre les lycées et les producteurs locaux comme cela se fait déjà à une échelle il est vrai plus réduite avec certaines communes (Le Poinçonnet, par exemple dans l'Indre).

La région peut cependant stimuler cette dynamique en se fixant l'objectif d'avoir en 2006-2007 au moins un lycée pilote par département sur cette question.

Il peut être nécessaire d'accompagner cette démarche en veillant à équiper les cuisines de façon adaptée, en formant les personnels à la biogastronomie, en facilitant les contrats avec des petits producteurs locaux...

La question de la fourniture généralisée d'un produit bio à haute valeur symbolique comme le pain bio. dans l'ensemble des Lycées de la Région mérite aussi d'être envisagée.

VII – Une dynamique à construire

Il n'existe pas de modèle achevé et figé d'agriculture durable. C'est plutôt une dynamique et une démarche qui doit être régulièrement soumise à l'évaluation et à la confrontation pour en assurer la progression. Pas d'agriculture durable donc sans échanges entre producteurs mais aussi avec les scientifiques et le reste de la société.

Favoriser les échanges entre l'agriculture durable régionale, les centres de recherche, les instituts techniques et les stations expérimentales

La Région finance les centres de recherche et les instituts techniques présents sur son territoire.

Les actions de recherche devraient systématiquement intégrer les thèmes et propositions développés ci-dessus et notamment :

- consacrer au bio. une surface minimale ou une proportion (à définir) des montants financiers alloués par la région.
- avoir des exigences en particulier en matière d'éco-conditionnalité. Par exemple il serait possible de travailler sur la rusticité des plantes, leur résistance à la sécheresse et le fait qu'elle puissent se développer sans irrigation (espèces de maïs par exemple).
- demander de travailler sur des modèles technico-économiques beaucoup moins gourmands en intrants (reprendre par exemple l'expérience d'un GDA de l'Indre qui a montré qu'en acceptant de viser des rendements plus faibles, il pouvait être obtenu des résultats économiquement aussi intéressants pour l'agriculteur du fait des économies sur les intrants).
- être vigilant en particulier dans les stations de recherche en tournesol et céréales vis à vis des tentatives d'introduction d'essai OGM (particulièrement pour tout ce qui concerne le développement des carburants industriels d'origine végétale) et cesser tout soutien aux expérimentations de peupliers transgéniques (INRA) dans le Loiret.

Etablir un partenariat avec le réseau agriculture durable des lycées agricoles

L'enseignement agricole a dans ses missions non seulement la formation initiale et professionnelle mais aussi la diffusion des innovations et des bonnes pratiques. Dans ce cadre le réseau « agriculture durable » existant a déjà une assez forte expérience par exemple en ce qui concerne la mise au point et la validation de la méthode d'évaluation IDEA (évaluation d'une conduite d'exploitation du point de vue du développement durable).

La région participe au financement des lycées : elle veillera donc à accompagner les efforts qui y sont réalisés en vue d'expérimenter et de diffuser l'agriculture durable : par exemple favoriser la mise en œuvre du projet de développement durable du lycée agricole de Châteauroux en installant une chaudière bois (pouvant être alimentée par du bois issu de l'exploitation ?) et en finançant l'achat d'une presse à huile végétale.

La Région accompagnera également la constitution d'un réseau de fermes « modèles » à l'échelle régionale regroupant en particulier les fermes d'expérimentation des lycées.

Le dialogue citoyen avec les consommateurs et les autres composantes de la société

Les structures de développement agricole et rural qui défendent l'agriculture durable présentent l'intérêt de ne pas enfermer l'agriculture dans une réflexion purement corporatiste mais d'être ouvertes au dialogue avec la société et en particulier avec les représentants des consommateurs et ceux des associations de protection de la nature, gage du caractère réellement durable des alternatives proposées.

La Région finance déjà depuis plusieurs années l'opération « de Ferme en Ferme » organisée par les CIVAM et qui permet de réelles échanges sur le terrain entre citoyens. Cette action mérite d'être pérennisée.

Forte de ces expériences, la Région organisera durant l'année 2007 un grand débat sur le thème de l'Agriculture Durable pour

- donner plus de visibilité aux acteurs régionaux de cette dynamique
- leur permettre d'échanger sur leurs expériences souvent très territorialisées
- confronter leurs attentes avec celles des mouvements de consommateurs, des associations de protection de la nature et de scientifiques
- échanger avec des représentants d'agricultures durables d'autres régions (de France et d'autres pays avec lesquels nous avons des coopérations).

VIII - Contractualisation, pilotage

Il est proposé que la Région s'affirme comme un partenaire essentiel de l'agriculture durable régionale et qu'elle en fasse même un élément d'image forte.

Pour cela il est également proposé que le CR mette en place progressivement les éléments d'une contractualisation pluriannuelle globale avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture durable dans le cadre d'une sorte de CAP Agriculture Durable et Territoriale qui prendrait place aux côtés des CAP filières.

Dans l'immédiat un Comité de Pilotage de l'Agriculture Durable pourrait comprendre outre des élus du Conseil Régional, des représentants des différents mouvements participants à INPACT, de la Chambre Régionale d'Agriculture, de la DRAF ainsi qu'un représentant des associations de consommateurs, un des associations de protection de la nature et un du réseau agriculture durable des lycées agricoles.